

# L'ABBÉ ALAIN CARIOU (1682-1709)

A la démission de l'abbé MADEC, la paroisse de LANNILIS échet à l'abbé Alain CARIOU qui devait avoir un long pastorat de 27 ans (1682-1709). Originaire de Commana, c'était un homme d'une grande piété qui exerça une profonde action dans notre paroisse.

Le début de son ministère fut chargé de lourds soucis que vint encore aggraver l'obstruction du tracassier Seigneur de Kerbabu, Messire Jean-Baptiste de BELLINGANT. Sans doute en arrivant à LANNILIS n'était-il pas sans savoir les ennuis qu'avaient éprouvés ses prédécesseurs de la part de cette puissante famille. Jusqu'en novembre 1683, cependant, les relations furent bonnes avec les BELLINGANT. Le 22 de ce mois, le Recteur assistait au compte-rendu fait au Seigneur de Kerbabu par le trésorier de la paroisse, François THOMAS et concernant la desserte des fondations en la chapelle de Trobéro. C'était là reconnaître implicitement les droits de fondateur de ce Seigneur sur ladite chapelle. Mais les BELLINGANT étaient des gens pointilleux et susceptibles et ils allaient le montrer dès le début de l'année suivante en s'opposant violemment au Recteur.

Le différend provint de la décision du Corps Politique de faire restaurer le presbytère. Depuis l'année 1613, où l'abbé L'HOSTIS était venu de sa ferme natale habiter la maison presbytérale, celle-ci n'avait guère subi de réparations et en 1683 c'était presque une ruine. L'abbé CARIOU obtint facilement du Corps Politique la décision de faire procéder à de sérieuses réparations. Le montant du projet fut évalué à 600 livres, chiffre évidemment important pour l'époque. Mais pour pouvoir être autorisé à répartir cette somme sur les contribuables lannilisiens, il fallait obtenir le placet royal qui ne se délivrait pas sans frais. Par lettre de la Chancellerie, datée du 30 septembre 1683 et signée du Roi Louis XIV, la paroisse de LANNILIS était autorisée à « lever » la somme de 675 livres soit 600 pour les réparations envisagées et 75 pour les frais de chancellerie et autres frais annexes. Le gouverneur de la paroisse, qui était cette année là Alain LEON, cultivateur à Kerveur, fit l'avance de tous les frais qui dépassèrent le chiffre prévu et atteignirent 683 livres 12 sols. Celui-ci exigea d'être payé sur les premiers « deniers » qui seraient perçus parce que l'avance avait été faite sur les biens de l'Eglise Paroissiale et qu'il s'agissait donc de « deniers privilégiés ». Le dimanche 31 octobre, par acte prônal (c'est-à-dire par publication au prône de la Grand'Messe), les notaires locaux de la Juridiction du Châtel, Maîtres TALLEC et CREOFF, « sommaient » les membres du clergé et de la noblesse de nommer deux de leurs membres « pour se cotiser séparément », comme c'était la coutume. Mais les prêtres et les nobles n'ayant pas cru devoir user de cette faculté, le Corps Politique fit établir un rôle général des contribuables dont seuls étaient exclus les pauvres et les indigents notoires. Ce rôle contre lequel seul protesta avec violence le Seigneur de Kerbabu est très instructif et il nous permet de connaître avec précision la situation paroissiale à cette époque.

Il y avait 10 prêtres à LANNILIS en 1683. Seul le Recteur, étant donné ses charges, fut dispensé de toute participation. Les 9 autres furent imposés proportionnellement à leurs « bénéfices », c'est-à-dire à leurs ressources, 2 à 50 sols (2 livres et 10 sols), les abbés Guillaume BESCOND et Alain LE GALL, 1 à 40 sols (2 livres), l'abbé Guillaume LEON, 3 à 35 sols, les abbés Olivier NUZ, François KERARMOAL et François COUCHORON, 1 à 30 sols, l'abbé Yves SIMIER, 1 à 20 sols, l'abbé Jacques LAOT et enfin le dernier, l'abbé Jacques NUZ à 12 sols.

Les nobles résidants étaient au nombre de 7. Les 4 plus importants furent taxés à 9 livres, c'étaient MM. de la Motte, de Kerbabu, de Kerdrel et de Kérouartz, 2 autres à 6 livres, MM.

de Gorréquéar et de Kérosven. Enfin la dame douairière de Gorréquéar, qui demeurait au Bourg, fut imposée à 2 livres.

Les autres contribuables, c'est-à-dire l'immense majorité de la paroisse, était divisée en 4 groupes. D'abord les possesseurs et fermiers de « lieux nobles », qui étaient au nombre de 216, c'étaient ceux qui avaient loué ou acheté des « terres nobles », comme Yves ABARNOU, de la Grande Roche, taxé à 3 livres 6 sols et Jacques FLOCH, de Trégollé, imposé à 50 sols. Pierre RICHARD (1), cultivateur au Manoir de Mescaradec (qui n'était plus habité noblement par les du MESCAM depuis une trentaine d'années), s'était lui-même taxé généreusement, étant membre du Corps Politique, pour une somme de 3 livres 10 sols. Mais le plus imposé de cette catégorie semble avoir été un cultivateur cossu, Prigent MORVAN, qui, avec son fils François, fut inscrit pour 5 livres 6 sols. J'ignore quelle ferme ils cultivaient. Les 3 dernières catégories comprenaient les contribuables de la « cordelée » du Bourg, qui étaient 124, ceux de la cordelée de Gorré ar Barrez dite aussi du Bergot au nombre de 104 et enfin ceux de la cordelée de Gouéled ar Barrez, dite aussi de Kérouen, qui étaient 120. Parmi les cultivateurs les plus à l'aise, et partant les plus imposés, citons Jacques SIMIER, du Rascol (4 livres 10 sols), Jacques LEON, de Kéradanet (4 livres 10 sols) et son homonyme; Jacques LEON, de Tréfily (4 livres 15 sols). Le gouverneur, Alain LEON (2), de Kerveur, n'avait pas participé à la répartition de l'imposition qu'il avait laissée aux soins de six membres du Corps Politique, deux pour chaque cordelée. Ces répartiteurs étaient, pour le Bourg, Jacques LE HIR, du Bourg et Pierre RICHARD du manoir de Mescaradec, pour Gorré ar Barrez, François GOUEZ, de Kerdalzou et André PERROT, de Bergot, enfin pour Gouéled ar Barrez, Antoine TANGUY, de Penharo et Jacques TUZUAL (3), de Prat-ar-Coum. Bien entendu le rôle avait été établi par les notaires sur les indications des répartiteurs, car aucun de ceux-ci ne savait écrire ni signer. A leur place signèrent le gouverneur Alain LEON, de Kerveur, puis cinq paroissiens de Plouvien; Jacques ACH, Guillaume SIMON, François CREOFF, Henri ACH et François SIMON. Dans le rôle, qui est daté du 29 novembre 1683, il est indiqué que deux paroissiens avaient été « prônalement nommés collecteurs », pour faire la perception des sommes y figurant.

A part M. de Kerbabu, personne dans la paroisse, ni roturier ni noble n'éleva d'objection contre le principe de cette imposition ou contre le contenu du rôle qui semble avoir été rédigé avec conscience par les deux notaires avec le concours des six membres du Corps Politique «le fort aidant le faible en la manière accoutumée ». Nous verrons au prochain article comment Messire Jean-Baptiste de BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, explosa littéralement quand il vit son illustre nom taxé pour 9 livres au dit rôle et ignominieusement mêlé à ceux de tous les manants de la paroisse.

Y. NICOLAS, Mai 1960

(1) Ce Pierre RICHARD mourut au manoir de Mescaradec à 50 ans le 4 avril 1688.

(2) Cette famille LEON qui était représentée à Kéradanet, Tréfily, Kerveur et probablement ailleurs était une des plus en vue de la paysannerie locale. Déjà 40 ans auparavant elle figurait aux postes de commande lors de l'érection de la chapelle St-Sébastien. Elle fournit plusieurs prêtres dont un ancien recteur de Landéda, l'abbé Guillaume LEON, décédé à Lannilis; le 19 juillet 1703. Je pense que M. le chanoine Michel LEON, mort dans son village natal de Kérazan en 1948, appartenait aussi à cette famille.

(3) Ce nom propre de Tuzual, maintenant disparu, était simplement la forme adoucie de TUGDUAL, saint patron de St-Pabu.

# L'ABBÉ ALAIN CARIOU

(suite)

L'unique opposition au rôle établi par les répartiteurs lannilisien vint donc du Seigneur de Kerbabu. C'était un personnage considérable dans la paroisse que ce Messire Jean-Baptiste de Bellingant. Né à Kerbabu le 5 septembre 1653, il avait tout jeune encore hérité de la belle seigneurie à la mort de son père survenue le 8 janvier 1663, tout en demeurant sous la tutelle de sa mère, Anne de Perrien, jusqu'à sa majorité. A l'époque des faits que nous avons relatés (1683), il était dans toute la force de ses 30 ans. Marié à Thérèse du Chastel de Kerlech (1), il avait eu le 5 juillet 1680 un premier fils, Claude Hubert, qui lui succédera au Manoir et auquel il avait donné comme parrain un illustre personnage, Claude de Lanjon, gouverneur des Villes de Vannes et d'Auray, capitaine du Ban et de l'arrière-Ban de l'évêché de Vannes. Le 22 juin 1684 allait lui naître un second fils, Joseph Marie, qui deviendra prêtre et sera pendant plus de 40 ans, recteur de Plouvien. Bon catholique, rempli comme son père d'une fervente dévotion à l'égard de Notre-Dame de Trobéro, il n'en était pas moins comme lui fort attaché à ses privilèges nobiliaires et c'est ce qui explique la colère avec laquelle il accueillit la publication du rôle d'impositions pour la reconstruction du presbytère.

Le 27 janvier 1684, M. de Kerbabu adressait une véhémence épître aux juges du Présidial de Quimper où il attaquait à la fois le Recteur et le Corps Politique. Du premier il disait que c'était « un abus intolérable de voir un Recteur dont la fonction est de substanter (sic) charitablement les âmes de ses paroissiens avec la nourriture du ciel leur arracher des mains la nourriture temporelle et faire languir leurs corps par la nécessité. » Au Corps Politique, il reprochait son manque total d'indépendance et sa condescendance à entrer dans les vues du Recteur. N'était-il pas d'ailleurs composé d'hommes à la dévotion de ce dernier ? Si le presbytère était en ruines, c'était la faute de ceux qui l'avaient occupé successivement sans y faire de réparations, les abbés Gourlay pendant 18 ans, Madec pendant 4 ans et Cariou enfin depuis 1 an. Les Recteurs, d'ailleurs, n'étaient-ils pas tenus à faire « les médiocres et menues réparations » suivant la coutume ? Quant à l'abbé Cariou, pour M. de Kerbabu, c'était « un homme sans pitié ». N'avait-il pas laissé le Corps Politique et plus précisément le gouverneur Alain Léon « user de contrainte et d'exécution aux biens de plusieurs de ses paroissiens pour les forcer par violence à faire les charrois outre payer leurs cotisations. Et tout cela dans une paroisse où il y a plus de 400 pauvres et où le tiers du peuple est réduit à la mendicité qui ne sont (sic) pas capables d'émouvoir la compassion de leur Recteur, mais qui exciteront l'office de Monsieur le Procureur du Roi pour arrêter toute vexation ».

En conclusion, M. de Kerbabu demandait l'assignation devant le Présidial de Quimper non seulement du Recteur Cariou, mais aussi du gouverneur de la paroisse, Alain Léon, de Kerveur et de quatre des six répartiteurs, François Gouez (Kerdalzou), Pierre Richard (manoir de Mescaradec), André Perrot (Bergot) et Antoine Tanguy (Penharo). J'ignore pourquoi les 2 autres, Jacques Le Hir, du bourg et Jacques Tuzual, de Prat ar Coum, échappaient à la fureur du Seigneur. Après avoir précisé que le Recteur était tenu « de fournir le tiers de son revenu aux réparations de son Eglise et de ses dépendances, n'étant pas raisonnable qu'il touche 900 livres d'une paroisse sans satisfaire aux charges de son temporel, à quoi les Ordonnances du Royaume l'engagent exactement », Jean-Baptiste de Bellingant demandait que le rôle fut « réformé », qu'on y comprit le Recteur pour un tiers des dépenses et qu'en fussent distraits « les nobles ou les habitants des maisons nobles, sauf à eux de se taxer séparément des personnes taillables ».

Quelle fut la défense du Recteur devant un tel adversaire ? Elle fut simple. Si les menues réparations étaient à la charge du Chef de Paroisse, les grosses réparations ne lui incombaient pas et la maison n'en avait d'ailleurs guère reçues depuis le début du siècle. Quant aux 900 livres de rentes qu'il percevait, l'abbé Cariou pouvait facilement prouver qu'il en faisait un bon usage puisque traditionnellement il devait venir en aide aux 400 pauvres de la paroisse et entretenir les petites écoles, charges écrasantes que n'avait pas M. de Kerbabu, pourvu cependant de rentes incomparablement supérieures.

L'affaire s'arrangea. M. de Bellingant était trop chrétien pour se maintenir longtemps dans une opposition hargneuse, provoquée surtout par un orgueil de caste. Dès l'été suivant (27 juin 1684), une grande cérémonie en l'Eglise de Lannilis prouvait aux habitants que M. de Kerbabu s'était réconcilié avec son Recteur. Celui-ci y bénissait deux cloches, l'une pour la Chapelle Notre-Dame de Poulfougou était prénommée Jean-Baptiste par son parrain qui n'était autre que le Seigneur de Kerbabu lui-même, l'autre destinée à la chapelle Notre-Dame de Trobéroù devait s'appeler Claude du nom du parrain, Claude de Bellingant, fils aîné de M. de Kerbabu, alors bambin de 4 ans. A l'issue de cette cérémonie avait lieu le baptême solennel du second fils du Seigneur, Joseph-Marie, né le 22 juin, le futur Recteur de Plouvien..

Y.NICOLAS, juin 1960

(1) Veuf de Thérèse du Chastel de Kerlech, décédée à Kerbabu le 17 juin 1694 à une heure du matin et enterrée le même jour à 8 heures du soir à Trobéroù, Jean-Baptiste de Bellingant épousa en secondes noces en 1695 Marie-Sainte de Kergozon dont il eut deux enfants. Il mourut lui-même à Kerbabu le 6 août 1702 et fut aussi enterré à Trobéroù.

# L'abbé Alain CARIOU (1682-1709)

(suite)

Pendant 27 ans, l'Abbé Alain Cariou fut dans notre paroisse un chef spirituel d'une vigilance sans défaut et d'une charité sans bornes. S'il dût éprouver dès le début de vives contrariétés lors de la restauration de son presbytère, il connut, aussi, de grandes satisfactions surtout à l'occasion de la grande mission paroissiale (la seconde dans l'histoire de la paroisse), qu'il fit donner à une date que je n'ai pu encore cerner. Des premières messes de jeunes prêtres venaient aussi reconforter le pasteur et permettre de combler les vides que la mort faisait dans le clergé paroissial. Parmi les nouveaux prêtres qu'il vit ainsi monter à l'autel (1), citons les abbés Jean Pen, Olivier Calvez, Prigent Diverrès, Guillaume Le Gendre, Guillaume Le Laé, Nicolas Uguen, Gabriel Guiziou, Henri Mazé, Hervé Cabon, Joseph de Bellingant, etc... Une mention spéciale est due aux deux frères les abbés Hamon et Olivier Touronce, du Gorréquéar, qui passèrent toute leur vie sacerdotale, fort édifiante, d'ailleurs, à Lannilis. L'abbé Hamon Touronce fut le promoteur de la Confrérie de l'Ange Gardien qu'il aida le Recteur à ériger, (1699)

Le manoir de Gorréquéar où vivaient les deux abbés près de leur famille continuait d'ailleurs d'être pour la paroisse un modèle de vie intégralement chrétienne. Le souvenir de l'aïeule, Jacqueline Le Nobletz, soeur de Dom Michel, le saint missionnaire y était toujours. Bien vivant, bien que la branche qui habitait le manoir n'en descendit point directement. L'abbé Cariou assista à leurs derniers moments plusieurs membres de cette famille, en particulier Marie Michel, mère des deux abbés morte à 56 ans au manoir le 9 novembre 1685, sa belle-mère, Isabelle du Mescam, douairière du Gorréquéar, qui avait quitté le manoir pour habiter le Bourg où elle mourut à 80 ans le 3 octobre 1688, sans avoir eu la joie de voir accéder à la prêtrise ses deux petits fils alors diacres, l'écuyer Olivier Touronce, seigneur de Kerscao, mort au Bourg d'apoplexie le 19 mars 1698. L'année suivante, le 13 février, disparaissait à 44 ans Messire François Touronce, seigneur de Gorréquéar, qui fut enterré au chœur de notre église. Il laissait aux soins de sa veuve, née Claude Marie de Kerhoantenan et de ses frères les deux abbés plusieurs enfants en bas âge, qui allaient encore se voir augmentés d'une unité, François Guillaume, né 11 jours après la mort du papa (24 février 1699) mais qui devait s'éteindre 3 mois plus tard (8 juin). Avec l'abbé Hamon Touronce; décédé au Gorréquéar 6 ans plus tard (24 novembre 1705) et enterré à l'église devant l'autel de l'Ange Gardien, cela faisait 6 décès en 20 ans dans cette famille Touronce, à juste titre considérée comme le plus sûr soutien du clergé.

Durant son pastorat, l'abbé Cariou vit aussi disparaître maints autres membres de la noblesse locale, tels Madame de Kerbabu, née Thérèse du Chastel juin 1694), Messire Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte, ancien Capitaine de Lannilis (8 septembre 1697), Madame de Kerdrel, née Marie-Louise Le Rouge de Kergoulouarn, frappée d'apoplexie à 48 ans, le 3 septembre 1698, Messire Jean-Baptiste de Bellingant, seigneur de Kerbabu (6 août 1702), Messire Jean-Claude Audren, seigneur de Kerdrel, mort à 55 ans, le 27 juillet 1707, enfin la douairière de la Motte, Anne-Françoise de Kergroadez, de l'illustre famille de Brélès. qui mourut à Plouguerneau le 2 avril 1708 mais fut enterrée à Lannilis. L'abbé Cariou perdit aussi plusieurs membres de son clergé, l'abbé Jean Nuz, mort près du bourg le 28 janvier 1688, l'abbé Jean Maison, ancien recteur de Tréglonou, décédé dans notre Bourg à 68 ans, le 1er mai 1688, l'abbé Jean Laot, du Bourg, 73 ans (10 avril 1691), l'abbé Guillaume Léon, mort au Bourg à 63 ans (19 juillet 1703), l'abbé Jean Potin, 50 ans (26 septembre 1707).

Plus encore que de la noblesse et de ses confrères du clergé local, l'abbé Cariou avait le souci des 2 000 âmes qui formaient l'immense majorité de la paroisse. Et parmi elles 400 pauvres auxquels il fallait fournir à la fois la nourriture spirituelle et temporelle. Certes les familles nobles et les familles aisées de la bourgeoisie et de la paysannerie remplissaient en général avec dévouement le devoir de la charité. Il n'en restait pas moins que la tâche du Recteur était fort lourde, rendue encore parfois plus écrasante par l'inclémence du temps. L'été de 1692 fut très pluvieux et à la fin d'août la récolte n'était pas encore faite. Le 24 août la paroisse de Lannilis, dirigée par son Recteur, se rendit en procession au Couvent de Notre-Dame des Anges à l'Aber-Wrac'h pour implorer la Sainte Vierge (2). Par ailleurs la paroisse était classée zone côtière et très souvent y campaient des compagnies de soldats venues d'un peu partout, surtout lors des conflits avec les Anglais. Souci de plus pour le pasteur, chargé de veiller aux bonnes moeurs (3) et charge aussi puisqu'il était de tradition que les officiers fussent reçus à table dans les presbytères. A signaler aussi les épidémies et les noyades. Le Recteur devait apporter aux familles éprouvées les consolations de la religion. Ce fut le cas à Kerléas, en 1694, où Prigent Talarmein et sa femme perdirent en trois jours, 13, 14 et 15 mars, trois de leurs enfants, Laurence, 6 ans, Jacqueline, 2 ans et Goulven, 3 semaines, le cas aussi le 2 mars 1688 où trois cultivateurs de Gouéled ar Barrez, partis à la coupe de goémon, se noyèrent ensemble près de Lampaul-Ploudalmézeau. C'étaient Nicolas Conq, de Kerzraon, François et Bernard Cloarec, 23 et 21 ans, de Kerguisquin. La même année, le 6 octobre, c'était Jean Thomas, de Kerdalzou, qui se noyait près de Ploudalmézeau.

L'abbé Alain Cariou gouvernait Lannilis depuis près de 28 ans lorsque parvenu à l'âge de 72 ans et sentant ses forces décliner il songea à démissionner. Il obtint d'abord comme auxiliaire puis comme successeur son neveu, l'abbé Guy Martin, également originaire de Commana. L'Evêque de Léon venait à peine de ratifier cette décision que l'abbé Cariou mourut en odeur de sainteté dans son presbytère le 17 novembre 1709. Il fut enterré à l'église dans la chapelle Notre-Dame de Pitié.

(A suivre) Y.NICOLAS, Août-Septembre 1960

(1) Je compte pouvoir établir plus, tard une liste complète. des prêtres originaires de Lannilis, avec leurs dates d'ordination, du moins à partir de 1650.

(2) C'est au retour de cette procession que fut bénie une cloche destinée au chœur de l'église et qui reçut les prénoms de Renée-Joseph.

(3) On signale en 1696 la présence à Lannilis des compagnies. de MM. de Lespinay et du Tertre. Inutile de dire que plusieurs lannilisiennes se laissèrent prendre aux charmes des militaires dont plusieurs convolèrent en notre église. En 1702 c'est un détachement de la Ville de Morlaix qui campe à Lannilis.